

Les réponses de l'équipe « **Nancy Ville Humaine** »

1. Nouveau partage de l'espace public

1. Etes-vous d'accord sur le principe d'accorder moins de place aux véhicules motorisés individuels tels la voiture au bénéfice des autres modes : marche, vélos, transports en commun ? **Oui, bien entendu. La plupart des 55 colistiers sont des adeptes réguliers et convaincus du vélo, et des déplacements doux en ville. Ils en ont une pratique quotidienne, une longue expérience, en en connaissant les bienfaits, les écueils et les dangers.**
2. Si oui, quels sont les axes de votre programme d'actions ? **Multiplication et extension des bandes et pistes cyclables, en améliorant la cohérence et la continuité de ce qui existe déjà. Maintien des zones à 30 km/h, avec une surveillance effective des vitesses autorisées. Nous sommes favorables aux zones de circulation « vélo-à-contre-sens » dans les zones à 30, chaque fois que la conformation de la rue le permet.**
3. Si oui, quels objectifs chiffrés envisagez-vous en volume ou pourcentages pour:
 - la réduction du trafic automobile en ville ?
 - la diminution du nombre de places de parking en ville ?
 - la création de places de parking en périphérie, notamment en parking relais des lignes de transport en commun ? **En priorité, nous développerons les parkings relais à l'entrée de l'agglomération, en favorisant le co-voiturage (tarif réduit pour les familles, les groupes). Relier les parkings relais par des lignes express.**

2. La marche

1. A l'instar d'autres grandes villes françaises qui se sont engagées dans un plan piéton à 10 ans, quelles sont les mesures que vous envisagez pour favoriser et faciliter les déplacements à pied et pour les personnes à mobilité réduite ? **Par exemple, mise en place de ramassage scolaire type « pédibus » comme cela se pratique dans bien des villes (mise en place de points de rassemblements des écoliers/collégiens, emmenés en groupes sécurisés par un adulte vers les établissements scolaires). On peut aussi réfléchir au tracé d'une « coulée verte » continue (comme à Paris) « sanctuarisée » réservée aux piétons et aux cyclistes, sur laquelle se greffent des squares, jeux d'enfants, aire de sports de petite taille (basket-ball, mini-foot), espaces verts de promenade ou de détente.**
2. Si vous êtes élu et membre de la majorité, êtes-vous prêts à vous engager pour lutter contre le stationnement sur trottoir (aménagement, verbalisation des contrevenants) ? **Certainement, sans ambiguïté, et avec sévérité.**
3. Quel objectif chiffré en volume ou pourcentage prendrez-vous pour l'augmentation des espaces piétonniers (en surface) et axes de déplacement (en mètres linéaires) **Nous étudierons toutes les options qui permettront de doubler en 10 ans les espaces piétonniers et les axes de déplacement.**

3. Réseau cyclable

1. Etes-vous prêt à développer une politique cyclable cohérente se traduisant par un plan d'aménagement pluriannuel permettant un réseau cyclable sécurisé et continu ? **Oui, évidemment. Nous saurons nous faire aider par des associations comme la Fubicy, à l'exemple de ville comme Strasbourg, pour le développement et la sécurisation des pistes cyclables. Soutien aux associations d'usagers, ateliers de réparation, conseils aux cyclistes, etc .**

Il faudrait aussi un « code de la rue » pour changer les mentalités pour que piétons et cyclistes s'acceptent mutuellement et se respectent.

La géographie de Nancy et des communes voisines confronte les cyclistes à de fortes pentes : des systèmes de type « cyclocable » pourraient être envisagés (<http://www.poma.net/fr/news/index/view/id/7>) par exemple entre Vélodrome et CHU de Brabois.

2. Envisagez-vous une généralisation des tourne-à-droite autorisés aux feux pour les vélos sur l'ensemble de l'agglomération? **Oui, il faut généraliser cette pratique, en la sécurisant, à tous les carrefours où elle est possible.**
3. Quelle sera votre politique de stationnement des vélos ? **Organiser des sites de stationnement sécurisé (quel cycliste n'a jamais été victime à Nancy d'un vol ou d'une dégradation de vélo, pour lui même ou un proche ?). Il faut envisager par exemple des cages-parkings à vélo sécurisées, comme on peut en voir à proximité de certaines gares SNCF, avec accès par badge électronique. ; et/ou des caméras de surveillance ; et /ou un marquage bicycode comme cela se fait à Strasbourg et qui permet, en cas de vol, d'avoir une chance de retrouver son vélo ! Car à Nancy, même si vous reconnaissez votre vélo (que vous aviez pris soin de personnaliser) au commissariat boulevard Lobau, on refuse de vous le rendre, car rien ne prouve qu'il est à vous !!**
Il faut multiplier les lieux de stationnement vélo, car nombre actuel insuffisant.
4. Lutterez-vous fermement contre le stationnement et la circulation des véhicules motorisés sur les pistes et sur les bandes cyclables ? **Certainement, et fermement.**
5. Nommerez-vous un Monsieur ou une Madame vélo en charge de la coordination des services communautaires et municipaux concernés ? **Oui, en favorisant le dialogue participatif, la consultation des associations de cyclistes avant toute décision qui concernerait la pratique du vélo à Nancy. Les pistes cyclables doivent être continues vers les agglomérations alentours donc étudiées en concertation en intercommunalité.**
6. Quels services de location vélo et pour quel montant annuel vous engagez-vous ? **Nous accompagnerons les structures existantes au fur et à mesure de leur succès auprès de leur public sur la même base qu'aujourd'hui.**
7. Les études nationales et internationales montrent une forte corrélation entre la pratique des cyclistes et les mètres-linéaires d'aménagements cyclables ainsi qu'avec le budget par habitant consacré aux aménagements cyclables à partir de 10€ par habitant, un optimum se situant à 15€. Si vous êtes élu et membre de la majorité communautaire, sur quel budget annuel consacré aux aménagements cyclables en euros par habitant vous engagez-vous ? **La ville consacre aujourd'hui 269 € par habitant pour les investissements et Le Grand Nancy 946 €. Il est raisonnable de consacrer 15 € par habitant pour les aménagements cyclables.**

4. Transport en commun

1. Dans le cadre du PDU, quel est votre programme concernant votre commune et votre agglomération (lignes, fréquence, amplitude horaire, confort, sites propres, priorité aux feux...)? **Les transports en commun doivent être incitatifs, donc plus rapides, plus fréquents, et moins chers.**
2. Avec quelles mesures pour renforcer l'inter modalité ? **L'inter modalité (en particulier Tram-Train) sera au cœur des études que nous conduirons pour le remplacement de la ligne 1. Il faut noter que la ligne 1 actuelle s'avère être un gouffre financier pour les Grands-nancéiens en amortissement et en maintenance.**
3. Avez-vous l'intention de favoriser la formule Tram-train avec une tarification unifiée et si oui, à quelle échéance ? **La tarification unifiée tram-train exige une concertation avec la SNCF et la Région. Nous serons moteurs dans ces discussions.**

5. Urbanisme

1. Suite à l'adoption du SCOT Sud 54, quel type de programmation urbaine envisagez-vous et allez-vous réformer le PLU? Le document adopté fait plus de 160 pages et nécessite une analyse approfondie. Les orientations de Nancy Ville Humaine sont les suivantes : 1. Favoriser un développement de la ville économe en surfaces consommées (Densifier le bâti existant tout en visant la qualité et les économies d'énergie - Limiter de nouvelles emprises sur les terres agricoles aux projets artisanaux ou industriels ayant un impact fort sur l'emploi – Ne plus autoriser la construction de grandes surfaces sauf dans les zones commerciales existantes – Ne plus autoriser le développement pavillonnaire ...) 2. Construire un plan stratégique permettant de relier les quartiers de Nancy et les villes du Grand-Nancy par des axes verts.
2. Quelle évolution programmez-vous pour votre ville et pour l'agglomération en termes de nombre d'emplacements et surface des jardins en ville, vergers, espaces naturels, parcs et squares ? Nous saisissons toutes les opportunités pour transformer les zones non bâties en jardins, vergers, ...et ainsi favoriser la biodiversité et le développement d'une « multipôle verte ». Nous ne disposons pas à ce jour des études permettant de nous engager quantitativement, mais doubler ces surfaces en 10 ans nous semble un objectif raisonnable.

6. Prévention et traitement des déchets

1. L'article 46 de la loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 dispose dans son article 46 que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans (soit août 2014), une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Quelles modalités de révision de la délégation de service public de Véolia et modifications du PLU envisagez-vous pour mettre en œuvre cette taxe incitative? L'échéance d'août 2014 vous semble-t-elle tenable pour l'agglomération nancéienne ? La tarification au poids du ramassage est inéluctable, notre équipe l'accompagnera et l'encouragera. Ce qui nécessitera l'utilisation de conteneurs nominatifs et scellés.
2. Quel programme d'incitation au développement du tri sélectif mettrez-vous en œuvre ? Renforcement préventif de l'information sur le tri sélectif, tri qui reste confus dans l'esprit de nombreux habitants ! Contrôle du contenu des poubelles, en échantillons aléatoires, pour corriger et dissuader les « erreurs » de tri dans un esprit de dialogue.
3. Quelle offre de compostage individuel et collectif encouragerez-vous ? La plupart des colistiers pratiquent avec bonheur le compostage. Le compostage sera favorisé, renforcé chez les propriétaires de jardin, et développé à proximité des ensembles collectifs, dans la mesure du possible. La tarification individuelle au poids du ramassage des ordures sera manifestement incitative ! Mais nous comptons également introduire une poubelle au couvercle noir pour tout ce qui est compostable là où le compostage local est impossible.

7. Démocratie participative :

Dans quelles conditions envisagez-vous la participation des associations en amont des projets et pour l'évaluation de leurs impacts ? Développement de l'existant en matière d'ateliers de vie de quartier. Consultation et partenariat avec toutes les associations représentatives, dans une optique de partenariat « gagnant-gagnant ».